



AVIS PUBLIC

AVIS DE CONVOCATION À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

**MONSIEUR LE PRÉFET,
MESDAMES LES MAIRESSES,
MESSIEURS LES MAIRES,**

AVIS SPÉCIAL vous est donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire de ce conseil est par les présentes convoquée par Mylène Perrier, directrice générale et greffière-trésorière conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*, pour être tenue le mardi 29 octobre 2024 à 11h45, à la salle multifonctionnelle du Centre sportif Pays-d'en-Haut situé au 252, boul. de Sainte-Adèle à Sainte-Adèle, qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

- Ouverture
- Notification de l'avis de convocation
- Adoption de l'ordre du jour
- Siège social - Octroi de contrat - Service en géotechnique - #2024-12-KS
- Corridor aérobique - Réception provisoire - Travaux sur le parc du Corridor aérobique - #2024-07-PARC
- Corridor aérobique - Paiement de la facture #30259 - David Riddell Excavation/Transport - #2024-07-PARC
- Subvention – Viv'en Logis
- Plan climat - Programmation de projets
- Période de questions
- Levée de l'assemblée

Conformément à l'article 332.1 du *Code municipal du Québec*, un membre du conseil peut participer à distance à une séance du conseil permettant à toutes les personnes qui participent ou assistent à la séance de se voir ou de s'entendre en temps réel. Si vous désirez exercer ce droit, nous vous prions de nous en avvertir le plus rapidement possible afin que nous prenions les mesures nécessaires à cet effet.

Veuillez accepter l'expression de mes sentiments les meilleurs.

MRC des Pays-d'en-Haut

**Mme Mylène Perrier,
Directrice générale et greffière-trésorière**

N.B. : Advenant le cas où il vous serait impossible d'assister à la susdite séance extraordinaire, il serait important que votre substitut puisse vous remplacer.

Je, Marie-Hélène Gagné
soussigné(e), de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard
certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par
le conseil, le 28 octobre 2024, entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce

28 octobre 2024